

PÉRIODES & MODALITÉS DE DESTRUCTION DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

2026

ESPÈCES	DU 1 ^{ER} MARS AU 31 MARS 2026	DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2026	DU 1 ^{ER} AOÛT A L'OUVERTURE GENERALE
CORBEAUX FREUX	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	
CORNEILLE NOIRE	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	
ÉTOURNEAU SANSONNET	Pas d'autorisation nécessaire	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire
PIE BAVARDE	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire	
RATON LAVEUR	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire	Autorisation de régulation obligatoire
RENARD	Autorisation de régulation obligatoire		



LIENS UTILES :

- **Demande d'autorisation de régulation d'animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts groupe 2 (ESOD) :** [ICI](#)
- **Autorisation de régulation du pigeon ramier dans les cultures agricoles – ESOD – Groupe 3 :** [ICI](#)
- **Tous les formulaires de destruction :** [ICI](#)